MODELE 1988

ANNEXE VIII

CERTIFICAT DE MONTAGE

D'UNE CARROSSERIE

destiné à être joint au dossier de réception à titre isolé du véhicule
(à fournir en 3 exemplaires)

Je soussigné: NORD-BENNE.....

demeurant à: Avenue KUHLMANN - 59373 LOOS CEDEX..... Tél: 03.20.00.12.12

déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à (nom et adresse) :

.....

.....

La carrosserie suivante : ENGIN DE SERVICE HIVERNAL VASP

Le véhicule doit être présenté à une réception à titre isolé du service des Mines avant immatriculation compte tenu de ce que:

(1) Le châssis a subit les transformations suivantes par rapport au type décrit dans la notice du constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.

~~(1) Les poids en charge sur les essieux (ou le pivot) ne respectant pas les charges au sol minimales-maximales (1) prévues par le constructeur. Le nouveau poids total autorisé en charge sera déterminé par le services des mines.~~

(1) La largeur du véhicule excède celle fixée par le constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE (2)

Marque:	MERCEDES-BENZ	
Type:	M2636KN39C	
N° d'identification:	WDF9421431B960534	
Nombre de places assises (conducteur compris) :	2	
Empattement : F	3,900	
F' (5) =	4,575	
Longueur L =	11,155	m
Largeur l =	3,400	m
Surface L x l =	37,927	m²

(hors-tout)

CARACTERISTIQUE DE LA CARROSSERIE :

Longueur utile de chargement : T =	4,150	m
Porte à faux arrière du véhicule : X =	2,630	m
Longueur des ferrures et charnières : c =	0,000	m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) arrière :

Y =	0,705	m
Porte à faux arrière utile :		
Xu = T/2 – Y =	1,370	m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieux avant, ou l'axe du pivot :

F' - Y =	3,870	m

- Poids total autorisé en charge: PTAC =	26 000	kg
- **Poids à vide** (avec carrosserie) (6)		
PV= PC + M + Ca =	14 115	kg

PC : poids du châssis cabine en ordre de marche comprenant : réservoirs pleins, outillage de bord, sans conducteur ni passager, sans porte-roue de secours, avec accumulateurs.

M : poids du ou des porte-roues de secours garnis.

Ca : poids de la carrosserie vide et de ses équipements.

Poids à vide sous l'(ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (6) (ou sous pivot semi remorque) :		
PV.AV =	6 515	kg
- Poids à vide sous l'(ou les) essieu(x) arrière du véhicule		
PV.AR =	7 600	kg
- Poids du conducteur et des passagers :		
p = 75kg X (conducteur + passagers) =	150	kg
- Poids du conducteur et des passagers sur l'(ou les) essieu(x) avant (7):		
(cas de cabine avancée) (1) p. AV = P =	150	kg
(cas de cabine normale) (1) p. AV = 2p/3 =	/	kg
- Poids du conducteur et des passagers sur l'(ou les) essieu(x) arrière (7):		
(cas de cabine avancée) (1) p. AR = 0kg		
(cas de cabine normale) (1) p. AR= P/3 =	/	kg
	voir annexe saleuse 6 m3	
Chargement : Ch = PTAC – PV –p. =	7 650	kg

(1) Barrer la mention inutile.

(2) Voir notice descriptive.

(3) Dans le cas de cabine "hors série" p.AV seront calculés en fonction de la position du conducteur et de ses passagers par rapport à l'essieu considéré.

(4) Joindre les tickets de pesée correspondants.

(5) F' = distance de l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) avant, ou de l'axe du pivot d'attelage, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieux arrière.

Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux Annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954.

REPATITION DU POIDS DE CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot)	Ch AV = Ch x Y / F'	=	7 650	x / 4,575	0,705	=	1 179 kg
Essieu(x) AR	Ch AR = Ch x F'- Y / F'	=	7 650	x / 4,575	3,87	=	6 471 kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

	Poids à vide : PV.AV =	6 515	kg	Poids à vide :PV.AR =	7600	kg
Essieu(x) AV (ou pivot)	Poids conducteur et passager : p.AV =	150	kg	Essieu(x) AR — Poids conducteur et passager : p.AR =	0	kg
	Ch AV =	1 179	kg	Ch AR =	6 471	kg
	PT AV total =	7 844	kg	PT AR total =	14 071	kg
	PT AV autorisé: minimal (2)		kg	PT AR autorisé: minimal (2)		kg
	maximal (2)	8 000	kg	maximal (2)	21 000	kg

E/: 146 07171

Fait à LOOS, le 02/10/2007

Signature et cachet

NORD - BENNE
CARROSSIER - CONSTRUCTEUR
Avenue Kulmann - B.P. 106
59373 LOOS CEDEX
SIRET 358 201 390 00038
R.C. 358 201 390 B Lille
Code NAF 342 A

P.O

NOTA :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l' épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieux arrière.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d' attelage...) de poids négligeable placés à l' arrière d' un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l' élément mobile Vide et de ses équipements.